



Bulletin des membres

Le bulletin des membres d'Assuris fournit des articles et des documents sur les principaux enjeux de l'industrie, l'actualité réglementaire, les perspectives mondiales et les nouveautés concernant Assuris.

Numéro II - Octobre 2022

Table des matières

Aperçus de l'Industrie

[Répercussions d'IFRS 17 sur les modèles d'affaires](#)

L'IFRS 17 constitue un changement important pour le secteur de l'assurance vie. Le passage à l'IFRS 17 monopolise toujours de nombreuses ressources... [Lire la suite](#)

[Assuris - Nouveau Membre](#)

L'Ordre Indépendant des Forestiers rejoint Assuris en tant que nouveau membre. Cela signifie que toutes les prestations des produits d'assurance de la Financière Forestiers sont maintenant protégées par Assuris... [Lire la suite](#)

Perspective globale

[Axé sur la protection des assurés](#)

Nous avons le plaisir d'annoncer l'élection de Paul Petrelli, président et chef de la direction d'Assuris, au poste de vice-président du Forum international des fonds de garantie des assurances (FIGA)... [Lire la suite](#)

Chez Assuris

[Savoir-faire et expérience – Notre conseil d'administration](#)

Le conseil d'administration d'Assuris est composé d'administrateurs indépendants qui ont des dizaines d'années d'expérience à l'égard des questions touchant l'État, et dans les domaines de l'actuariat, de la comptabilité, du droit et de l'assurance vie... [Lire la suite](#)

[Assuris – Suivez-nous sur les médias sociaux](#)

Le rôle d'Assuris est de protéger les assurés canadiens dans l'éventualité peu probable de la faillite d'une compagnie d'assurance vie. Créé en 1990, Assuris est un organisme d'indemnisation indépendant sans but lucratif, soutenu... [Lire la suite](#)

Répercussions d'IFRS 17 sur les modèles d'affaires

Steve McMahon
Vice-président adjoint, Risques de l'industrie

L'IFRS 17 constitue un changement important pour le secteur de l'assurance vie. Le passage à l'IFRS 17 monopolise toujours de nombreuses ressources et influe grandement sur les activités des assureurs. Elle a aussi une incidence sur la façon dont les cadres supérieurs vont gérer l'entreprise.

Les assureurs ont-ils profité de la transition vers l'IFRS 17 pour repenser leurs gammes de produits, leurs stratégies de placement et leur appétit pour le risque? La consultation de l'industrie menée par Assuris a permis de répondre à cette question.

Au cours des dernières années, le secteur de l'assurance s'est orienté vers des produits moins axés sur le capital, comme les polices avec participation, les contrats à court terme et les produits de placement. Les gammes de produits des assureurs vie peuvent être regroupées en trois catégories :

1. Les produits procurant une protection à long terme (p. ex., assurance des particuliers)
2. Les produits procurant une protection à court terme (p. ex., assurance collective)
3. Les produits sans protection (p. ex., produits d'investissement)

La ligne est parfois mince entre offrir et ne pas offrir un produit d'assurance. Il y a plusieurs facteurs à prendre en compte, notamment les besoins du client, le prix, les profits de l'assureur et l'appétit pour le risque. Ce n'est pas chose facile que de trouver un juste équilibre et l'IFRS 17 modifiera le bilan, les bénéfices et le ratio de capital des assureurs, ce qui peut entraîner des répercussions sur la rentabilité des produits.

Bilan

Au niveau du secteur, nous prévoyons une diminution des capitaux propres en raison des modifications apportées à l'évaluation du passif. L'augmentation du passif est principalement attribuable à la baisse du taux d'actualisation et de la marge sur services contractuels (MSC), qui représente la valeur actuelle des bénéfices futurs.

Lors de la transition, les capitaux propres devraient diminuer au niveau du secteur en raison d'une augmentation de la meilleure estimation du passif et de la création de la MSC, qui est un passif au bilan. Le bilan de l'IFRS 17 affiche une valeur des capitaux propres plus prudente, car les bénéfices futurs ne sont pas immédiatement pris en compte. Pour ce qui est des produits comportant des garanties à long terme, le bénéfice sera comptabilisé à mesure que le service sera fourni pendant la durée du contrat.

En supposant la même perspective économique, les entreprises devraient réaliser les mêmes bénéfices sur la durée du contrat. Par conséquent, des capitaux propres plus faibles sous l'IFRS 17 impliquent des attentes de croissance des capitaux propres plus élevées sous ce régime par rapport au régime de l'IFRS 4.

Aperçus de l'Industrie

Autrement dit, une modification de la mesure du passif ne change pas l'économie de l'assurance. Les bénéfices totaux restent les mêmes, mais la comptabilité modifie le moment où les bénéfices seront reconnus. Toutefois, l'examen du bilan, des capitaux propres et de l'incidence sur les bénéfices n'est pas tout.

Le ratio de capital de l'assureur est une variable importante dans l'équation. La baisse des capitaux propres au moment de la transition peut être perçue de façon négative du point de vue du capital. Cependant, le traitement de la MSC au niveau du capital permet aux assureurs de comptabiliser immédiatement ces bénéfices futurs. Le traitement de la MSC a réduit l'incidence négative sur le ratio de capital des assureurs.

Attentes des propriétaires de sociétés par rapport aux dividendes

Les propriétaires de sociétés fournissent du capital en échange de futurs paiements de dividendes. Les propriétaires se préoccupent avant tout du rendement du capital investi. La capacité de l'assureur à libérer du capital et à verser des dividendes dépend des prévisions quant aux bénéfices et au ratio de capital.



Quelles sont les implications de l'IFRS 17 sur la capacité des assureurs à libérer du capital? Nous avons ventilé les sources de profits des assureurs pour comprendre l'incidence sur chaque composante. La dernière colonne indique l'incidence de l'IFRS 17 sur la capacité des assureurs à libérer du capital. « Positive » signifie que la norme IFRS 17 devrait être favorable.

Gains	IFRS 4	IFRS 17	Incidence
Gains sur affaires nouvelles	▶ Certains bénéfices futurs pris en compte à l'émission	▶ Aucun bénéfice futur n'est pris en compte à l'émission	Négative
Libération des marges de réserve	▶ Connues sous le nom de provision pour écart défavorable (marges économiques et marges d'assurance)	▶ Ajustement au titre du risque (marges d'assurance)	Négative
Rendement d'investissement net	▶ Rendement des actifs par rapport au taux d'actualisation d'IFRS 4	▶ Rendement des actifs par rapport au taux d'actualisation d'IFRS 17	Positive
Libération de la MSC	s. o.	▶ Amortissement des MSC sur les affaires en vigueur	Positive

Le tableau ci-dessus présume que les résultats n'affichent pas de gains ni de pertes liées aux hypothèses actuarielles.

Aperçus de l'Industrie

Outre les bénéfices, la capacité des assureurs à libérer du capital dépend également de la relation entre le capital disponible et le capital requis, ce qui peut limiter davantage la capacité à verser des dividendes. Le régime de capital en vertu d'IFRS 17 cherche à atteindre la neutralité à l'échelle du secteur lors de la transition.

Libération de capital	IFRS 4	IFRS 17	Incidence
Capital disponible	▶ Bénéfices non répartis sous IFRS 4	▶ Bénéfices non répartis sous IFRS 17	Négative
	▶ Provisions pour écart défavorable	▶ Ajustement au titre du risque	Négative
	s. o.	▶ MSC	Positive
Capital requis	s. o.	▶ Réduction scalaire	Positive

Les recherches indiquent que la capacité des assureurs à libérer des capitaux ne devrait pas se détériorer au niveau du secteur sous le nouveau régime.

Il est important de noter que les implications de l'IFRS 17 diffèrent d'un assureur à l'autre. Les incidences au niveau du secteur ne sont pas nécessairement représentatives de la situation de tous les assureurs. De nombreux facteurs, comme la répartition des affaires, la stratégie de placement et la croissance des MSC, peuvent influencer sur la capacité d'un assureur à libérer du capital.

Volatilité

Les propriétaires d'entreprises préfèrent généralement des résultats prévisibles. La gestion de la volatilité des bénéfices et du capital est une tâche essentielle dans le secteur de l'assurance vie. Le nouveau régime peut ou non générer une volatilité supplémentaire, selon la manière dont les assureurs s'adapteront à ce nouveau régime.

Le bloc d'affaires et les stratégies de placement de l'assureur auront une incidence sur la volatilité des résultats financiers, notamment parce que les garanties financières sont évaluées selon une approche conforme au marché et que les actifs et les passifs de l'assureur sont dissociés en vertu de la norme IFRS 17. Sous la norme IFRS 4, les passifs étaient évalués par rapport à la valeur des actifs soutenant ces passifs. Cette approche était connue sous le nom de méthode canadienne axée sur le bilan ou MCAB. Sous la norme IFRS 17, les passifs sont évalués en fonction des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, sans égard aux actifs qui les soutiennent.

Les pratiques de gestion de l'actif et du passif et les opérations de couverture prendront encore plus d'importance avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17. Nous pourrions voir différentes approches émerger sur ce plan. Il se peut que certains assureurs soient à l'aise avec la volatilité tandis que d'autres préfèrent la réduire. Certaines modifications des stratégies de placement, comme la réduction des actifs à revenu non fixe et le reclassement des actifs excédentaires, pourraient permettre d'atténuer la volatilité des bénéfices.

Aperçus de l'Industrie

En résumé

Dans l'ensemble, notre consultation indique que les implications de la norme IFRS 17 sur les modèles d'affaires des assureurs devraient être minimales puisqu'elle est définie comme un processus évolutif plutôt qu'une révolution.

- ▶ Les produits comportant des garanties à court terme et les produits qui n'offrent pas de protection garantie sont peu touchés par l'IFRS 17.
- ▶ Les attentes des propriétaires d'entreprises par rapport aux dividendes et à la rentabilité des produits ne devraient pas changer de manière significative.
- ▶ Même si l'échéancier des gains sur les produits d'assurance vie comportant des garanties à long terme change en vertu de l'IFRS 17, les implications ne sont pas assez importantes pour compromettre ces gammes de produits.
- ▶ La véritable volatilité des résultats financiers reste à voir. Quoi qu'il en soit, les assureurs ont l'expertise et les outils nécessaires pour s'adapter à cette nouvelle réalité.

Le secteur de l'assurance a beaucoup à faire avec la transition vers la norme IFRS 17, à laquelle s'ajoute la volatilité des marchés financiers que nous avons connue en 2022. Personne ne dispose d'une boule de cristal et 2023 pourrait être une autre année agitée alors que les sociétés d'assurance s'adaptent au traitement de l'information en vertu de la nouvelle norme. La gestion de la volatilité des bénéfices et du capital aux termes de l'IFRS 17 mettra à nouveau à l'épreuve la capacité d'adaptation des assureurs, mais l'équipe d'Assuris est persuadée que notre industrie saura relever ce nouveau défi avec brio, comme elle l'a fait tant de fois auparavant.



Steve McMahon, FSA, FICA, est vice-président adjoint, Risques de l'industrie, à Assuris, et est chargé d'analyser les risques économiques généraux et les risques émergents à l'échelle de l'industrie. Il est également responsable de l'élaboration des points de vue d'Assuris sur les questions de capital et de politique actuarielle. Steve McMahon participe activement à l'analyse approfondie des risques de solvabilité des sociétés d'assurance vie membres d'Assuris.

Assuris - Nouveau Membre

L'Ordre Indépendant des Forestiers rejoint Assuris en tant que nouveau membre. Cela signifie que toutes les prestations des produits d'assurance de la Financière Forestiers sont maintenant protégées par Assuris. L'Ordre indépendant des forestiers (OIF) est le premier assureur vie fraternel à devenir membre d'Assuris.

Assuris est l'organisme sans but lucratif qui protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. Pour plus de détails sur la protection offerte par Assuris et ses limites, consultez le site www.assuris.ca.

Axé sur la protection des assurés

Nous avons le plaisir d'annoncer l'élection de Paul Petrelli, président et chef de la direction d'Assuris, au poste de vice-président du Forum international des fonds de garantie des assurances (FIFGA).

En tant que membre fondateur du FIFGA, Assuris a toujours contribué activement à l'organisation. Le FIFGA est un forum unique de réseautage qui réunit des dirigeants de fonds de garantie du monde entier, tant du secteur de l'assurance vie que du secteur de l'assurance IARD.

Les fonds de garantie sont des éléments clés de la stabilité et de la santé de l'industrie de l'assurance. Comme certaines des sociétés membres d'Assuris exercent leurs activités non seulement au Canada, mais aussi à l'échelle internationale, il est important qu'une telle organisation assure une communication ouverte afin de mieux protéger les assurés des sociétés membres au Canada et dans le monde entier.

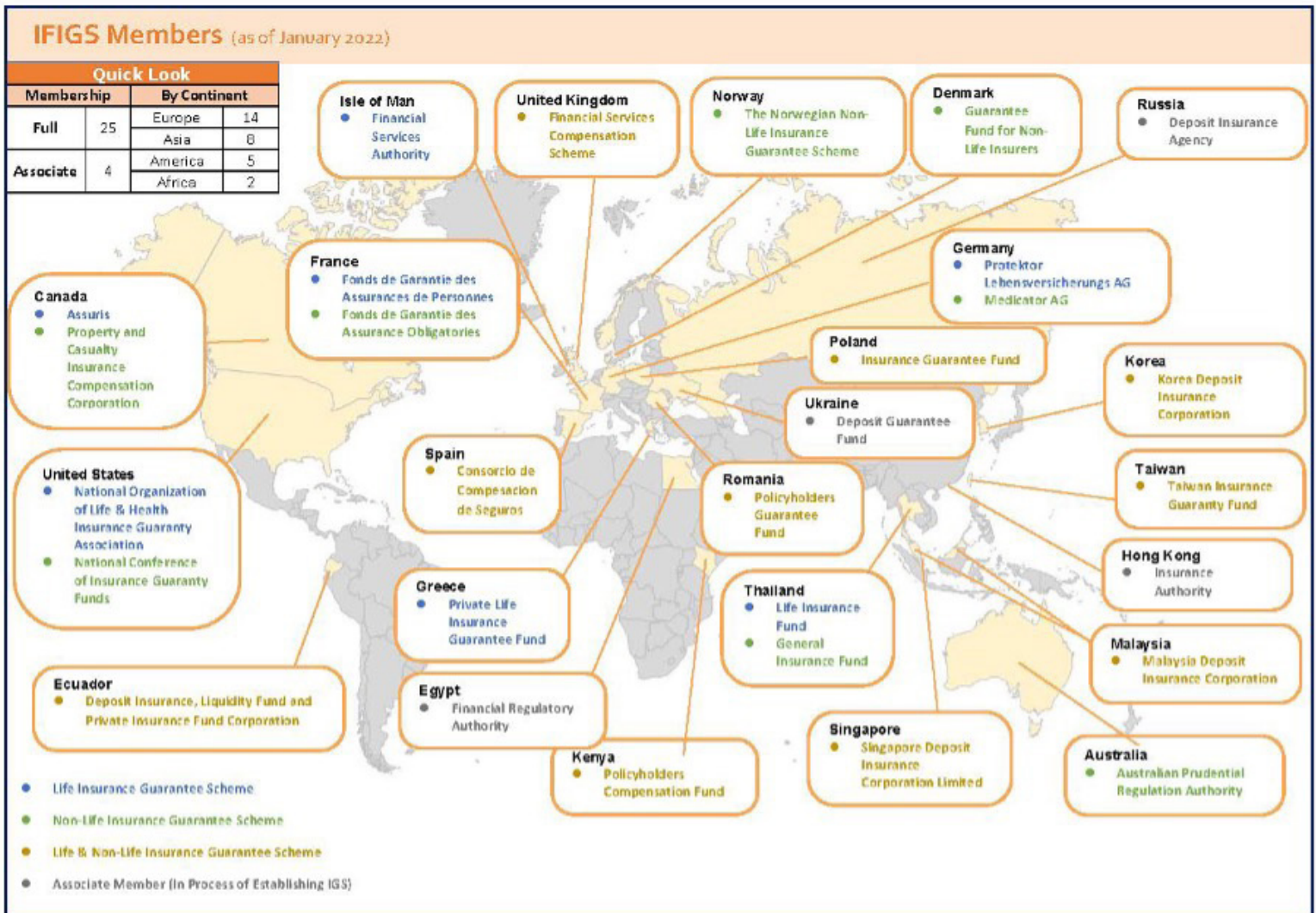
Conseil de direction du FIFGA

- ▶ Mme Afiza Abdullah, présidente Perbadanan Insurans Deposit, Malaysia
- ▶ M. Paul Petrelli, premier vice-président Assuris, Canada
- ▶ M. Chayong Yoon, président sortant immédiat Korea Deposit Insurance Corporation, Corée du Sud

Notre objectif est d'établir des relations par l'échange d'idées et de pratiques, notamment sur la protection des assurés, les méthodes de financement, les activités de gouvernance et la gestion des risques, y compris les tests des plans d'intervention en cas d'urgence et la simulation de crise.

Le FIFGA s'efforce également de collaborer avec diverses parties prenantes, notamment l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et le Conseil de la stabilité financière (CSF). Plus récemment, il a organisé, en collaboration avec la Banque mondiale, un webinaire intitulé « Navigating the Way Forward for the Last-resort Protection to Policyholders ».

Le FIGA, créé en 2013, compte actuellement 26 membres et 4 membres adjoints.







Available in English only / Disponible seulement en anglais

Savoir-faire et expérience – Notre conseil d'administration

Ruvimbo Francois-Kumaza
Spécialiste de la gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration d'Assuris est composé d'administrateurs indépendants qui ont des dizaines d'années d'expérience à l'égard des questions touchant l'État, et dans les domaines de l'actuariat, de la comptabilité, du droit et de l'assurance vie. Ils sont choisis pour leur expérience des affaires et leurs compétences professionnelles qui sont essentielles pour l'industrie de l'assurance vie et de la gestion de l'insolvabilité.

Les administrateurs incarnent tous les valeurs d'Assuris et sont déterminés à accomplir notre mission de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur société d'assurance vie.

			
Résultats	Respect	Partenariat	Intégrité

Soutien à une gouvernance efficace

Notre conseil d'administration applique les normes les plus élevées en matière de responsabilité fiduciaire et de diligence. Il est chargé de la gouvernance de la Société, et il s'acquitte de cette tâche en maintenant le bon équilibre entre les trois éléments suivants : la prévoyance, la surveillance et la rétrospection.

Comme l'industrie continue d'évoluer, il est essentiel que notre conseil d'administration perpétue son savoir-faire sur les questions touchant l'industrie et les nouveaux risques. Les administrateurs suivent des cours de formation continue et participent à des séances de formation offertes par les autorités de contrôle, données par des spécialistes de l'industrie afin de maintenir le plus haut niveau de compétence en tant que membres du conseil. Assuris encourage ses administrateurs à approfondir leurs connaissances et à acquérir les compétences nécessaires afin d'accroître leur contribution au sein du conseil d'administration.

La mission d'Assuris est de protéger les assurés canadiens. À ce titre, il est important que ces derniers soient adéquatement au sein de notre conseil d'administration. Comme de nombreuses organisations, l'obtention d'une représentation appropriée et diversifiée pose un défi. Nous sommes toutefois déterminés à faire de la diversité une priorité et à accroître les différentes perspectives au sein du conseil. Nous avons déjà atteint la parité hommes-femmes de 50 % et une représentation de 30 % des administrateurs québécois. Cette année, afin d'atteindre notre but, nous nous sommes fixé comme objectif que 20 % de tous les candidats à un poste au sein du conseil d'administration soient des personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC).

Priorités du conseil d'administration

Bien que le conseil d'administration mette constamment l'accent sur l'accomplissement de sa mission, deux priorités sont au premier plan cette année :

- ▶ Assuris doit être prête à réagir rapidement en cas de faillite d'une société d'assurance vie. Une résolution rapide et réussie permet de protéger les assurés et de réduire au minimum les coûts pour l'industrie.
- ▶ Assuris souhaite renforcer les relations avec ses parties prenantes. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'établir dès aujourd'hui des relations solides pour être en mesure d'aider efficacement un assureur en difficulté. Nous ne voulons pas que les assurés et les conseillers entendent parler d'Assuris pour la première fois au moment où un problème survient.



Ruvimbo Francois-Kumaza M.A. est spécialiste, Gouvernance d'entreprise chez Assuris. Elle est chargée de maintenir et de mettre en œuvre les pratiques et les lignes directrices en matière

de gouvernance d'entreprise. Elle est également chargée de gérer la logistique des réunions du conseil d'administration et des comités d'Assuris.

Membres du conseil d'administration d'Assuris

Denis Berthiaume
Ancien premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins

Alain Brunet
Ancien vice-président principal et président, Assurance, Banque Nationale du Canada

Brenda Epile
Ancienne directrice générale et chef comptable de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Monika Federau
Ancienne directrice de la stratégie à Intact Corporation financière

Marie-Josée Martin
Ancienne présidente et chef de la direction de la Compagnie d'Assurance-Vie Croix Bleue du Canada

Tricia O'Malley
Ancienne présidente du Conseil des normes comptables du Canada

Paul Petrelli
Président et chef de la direction d'Assuris

Janis Sarra
Professeure de droit à l'école de droit Peter A. Allard de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC)

Frank Swedlove (président)
Ancien président et chef de la direction de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

Mark Zelmer
Ancien surintendant adjoint des institutions financières au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Assuris – Suivez-nous sur les médias sociaux

Le rôle d'Assuris est de protéger les assurés canadiens dans l'éventualité peu probable de la faillite d'une compagnie d'assurance vie. Créé en 1990, Assuris est un organisme d'indemnisation indépendant sans but lucratif, soutenu par la solidité financière de l'ensemble de l'industrie de l'assurance vie au Canada. Toutes les compagnies d'assurances vie autorisées à pratiquer des opérations d'assurance au Canada sont tenues, par les autorités de contrôle fédérales, provinciales et territoriales, de devenir membre d'Assuris. Assuris est reconnue par le ministère fédéral des Finances dans la Loi sur les sociétés d'assurance du Canada et mentionnée dans le Règlement d'application de la Loi sur les assurances du Québec.

Si vous avez une assurance vie auprès d'une compagnie membre, vous bénéficiez déjà de la protection d'Assuris!

Apprenez-en davantage sur Assuris - Suivez-nous sur LinkedIn, Twitter et Facebook.



Voici quelques publications que vous avez peut-être manquées!

Assuris (Canada)
1,059 followers
2mo · 🌐

#ConseillersFinanciers – Comment aidez-vous vos clients à déterminer leur protection #Assuris? Nous l'avons décomposé en 5 étapes faciles. Apprenez-en davantage sur notre site web : https://lnkd.in/g/ttR_j ...see more
See translation

CONSEILLERS FINANCIERS

5 étapes pour aider vos clients à déterminer leur protection Assuris

ASSURIS.CA @ASSURIS

Assuris (Canada)
1,059 followers
1mo · 🌐

Qui est membre d'Assuris?
Chaque compagnie d'assurance vie autorisée à pratiquer des opérations d'assurance au Canada est tenue, par les autorités de contrôle fédéral ...see more
See translation

Qui est membre d'Assuris?

Chaque compagnie d'assurance vie autorisée à pratiquer des opérations d'assurance au Canada est tenue, par les autorités de contrôle fédérales, provinciales et territoriales, de devenir membre d'Assuris.

Assuris

Assuris (Canada)
1,059 followers
3mo · 🌐

Le saviez-vous? La protection moyenne d'assurance vie des ménages au Canada s'élève à 442 000 \$.
Suivez-nous pour découvrir des faits intéressants sur l'industrie canadi ...see more
See translation

Le saviez-vous?

La protection moyenne d'assurance vie des ménages au Canada s'élève à **442 000 \$**

Source: Faits sur les assurances de personnes au Canada, Édition 2021, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes

Assuris

Ne passez pas à côté de tout le contenu que nous allons partager.